

A propos d'inclusion n° 26

Apprentissage et handicap

Trouver un emploi lorsqu'on est en situation de handicap relève de la gageure. Afin d'améliorer cet état de faits, de nouvelles mesures ont pour ambition d'ouvrir largement l'apprentissage aux élèves handicapés. Actuellement, 1,3% seulement des apprentis sont en situation de handicap.

Depuis le 1er janvier dernier, tous les CFA doivent se doter d'un référent handicap, qui a pour mission de permettre l'accès des apprentis à la formation et favoriser leur réussite. Les CFA sont vivement encouragés à identifier les leviers leur permettant d'améliorer cet accueil, via un référentiel d'accessibilité universelle. Par ailleurs, un simulateur est mis à leur disposition pour évaluer le coût éventuel, qui peut être pris en charge par les opérateurs de compétences ou l'Agefiph. Le budget s'élève à 20 millions d'euros par an. L'association pour l'apprentissage adapté des personnes handicapées a été associée à l'élaboration.

Les deux fonds pour l'emploi des personnes handicapées, Agefiph et fiphfp sont également partie prenante avec pour ambition de :

- développer une offre commune sur le territoire ;
- contribuer à former les personnels des CFA ;
- mutualisation outils, démarches et matériels ;
- créer un vivier d'employeurs.

Sources : <https://www.gouvernement.fr/des-mesures-pour-developper-l-apprentissage-des-personnes-en-situation-de-handicap>

<https://informations.handicap.fr/a-apprentissage-handicap-mesures-12305.php>